

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 07 décembre 2021 - Délibération n° 2021/12/05

**Objet : Proposition de signature d'une nouvelle Convention multipartite n°2 relative à l'administration d'une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée (1er janvier 2022 au 31 décembre 2024) – Plan financier Rando-Millevaches 2022 – 2023 – 2024**

L'an deux mille vingt et un, le 07 décembre, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 30 novembre 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :** COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – PACAUD Patrick – SARTY DENIS – SIMON CHAUTEMPS Franck - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle - GARGUEL Karine – BOSLE Alain - GAUTIER Laurent – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond - PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc - SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – PAROT Jean – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine – PICOURET Michel.

**Étaient excusés :** DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – ESCOUBEYROU Luc - RIGAUD Régis - FINI Alain – LAGRAVE Annick – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – DUGUAY Jean-Pierre – MEYER Christian - POITOU Delphine- AUGUSTYNYIAK Jérôme – DUGUET Pierre.

**Pouvoirs** (Cf. article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 permettant notamment à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. Mme DUBOUIS donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
2. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
3. Mme. FAURE Josette donne pouvoir à M. COTICHE Thierry
4. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
5. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain
6. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
7. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BOSLE Alain
8. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine
9. M. DUGUAY Jean Pierre donne pouvoir à M. LAROCHE Michel
10. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à M. DERIEUX Nicolas
11. AUGUSTYNYIAK Jérôme donne pouvoir M. GAILLARD Thierry
12. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry

**Suppléance :** M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick.

**Secrétaire de séance :** M. DERIEUX Nicolas

En exercice	Présents	Votants			
64	39	51			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
51	-	-	-	-	-

Le Président rappelle que Le 11 septembre 2018, à Millevaches, 14 structures ont signé la convention-cadre du projet Rando Millevaches dont l'objectif est la mise en place et le déploiement d'une solution numérique de gestion et de valorisation de l'offre de randonnée.

La convention-cadre établissait un plan de financement prévisionnel par structure, tant en matière d'investissement que de fonctionnement pour une durée de trois ans.

Lors d'un comité de pilotage qui s'est tenu en octobre 2020, les partenaires présents ont confirmé souhaiter poursuivre le projet et pérenniser le poste d'animation.

La prochaine convention débutera le 1er janvier 2022 pour une durée de 3 ans. Un avenant prolonge la convention-cadre initiale jusqu'à la fin de l'année 2021.

Par courrier, la CC du Pays de Lubersac-Pompadour (CC PLP) a formulé son souhait d'intégrer le projet Rando Millevaches à partir de 2022.

Le COPIL Rando Millevaches du 15 juin 2021 a validé l'intégration de la CC PLP selon un scénario spécifique : il est proposé que la CCPLP intègre le partenariat au même titre que chaque membre à compter du 01/01/2022 en prenant en compte les frais réels depuis 2018. La CC PLP a accepté, par courrier le 12 juillet 2021, les conditions financières du COPIL afin d'intégrer la projet Rando Millevaches.

Le calcul de la population municipale de la CC PLP pour l'intégrer à la nouvelle clé de répartition du projet est le suivant :

	Somme de Population municipale*
* Les données de population au 1er janvier 2017 dans les limites territoriales des communes au 1er janvier 2019 sont officielles et authentifiées par le décret n° 2019-1546 du 30 décembre 2019. Ces populations officielles sont entrées en vigueur au 1er janvier 2020.	
Amac-Pompadour	1 133
Benayes	228
Beysac	615
Beysenac	368
Conceze	413
Lubersac	2 230
Montgibaud	239
Saint-Julien Vendômois	249
Saint-Martin-Serpert	274
Saint-Pardoux-Corbier	418
Saint-Somin Lavolps	858
Troche	557
<b>TOTAL</b>	<b>7 582</b>
Part de la population / Projet Rando Millevaches	5,85 %

Les coûts réels du projet depuis 2018 sont exposés dans le tableau ci-dessous :

COÛT REEL DU PROJET DEPUIS LE 11/09/2018	Frais d'investissement : Makina Corpus	Frais salariaux du 01/12/2018 au 31/12/2021	COÛT TOTAL
Montants	72 000 €	71 987,46 €	143 987,46 €

Les coûts réels ont été proratisés selon la clé de répartition suivante :

COÛT REEL DU PROJET DEPUIS LE 11/09/2018 POUR LA CC PLP			
POSTE DEPENSES	Frais d'investissement : Makina Corpus	Frais salariaux	COÛT TOTAL
Montants	$72\,000 \times 5,85\% = 4\,212 \text{ €}$	$71\,987,46 \times 5,85\% = 4211,27 \text{ €}$	<b>8 423,27 €</b>

Les partenaires ont décidé de diviser ces 8 423,27 € en 2, 50% - 50%, soit :

- 4211,63 € représentant un montant « bonus » pour financer de nouveaux développements ou projets,
- 4211,63 € qui viendront diminuer la participation prévue des autres partenaires.

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

SLOK

ID : 023-200067189-20211207-20211205-DE

Nom du groupement	Somme de Population municipale	Part de la population (%)	Frais salariaux Pour 3 ans	Frais investissements (communication, traduction, hébergement et maintenance du site)	TOTAL pour 3 ans
CC Briance Combade	5410	4,17%	4 254,82 €	1 877,13 €	6 131,94 €
CC Marche et Combraille en Aquitaine	13614	10,50%	10 707,04 €	4 723,69 €	15 430,73 €
CC Creuse Grand Sud	12026	9,27%	9 458,12 €	4 172,70 €	13 630,82 €
CC de Noblat	11951	9,21%	9 399,13 €	4 146,68 €	13 545,81 €
CC de Ventadour - Egletons - Monédières	10181	7,85%	8 007,08 €	3 532,53 €	11 539,61 €
CC des Portes de Vassivière	5631	4,34%	4 428,63 €	1 953,81 €	6 382,43 €
CC du Pays d'Uzerche	9743	7,51%	7 662,60 €	3 380,56 €	11 043,16 €
CC Haute-Corrèze Communauté	33568	25,88%	26 400,31 €	11 647,20 €	38 047,51 €
CC Vézère-Monédières-Millesources	5054	3,90%	3 974,83 €	1 753,60 €	5 728,44 €
CC Creuse Sud Ouest	13705	10,57%	10 778,61 €	4 755,27 €	15 533,88 €
CC du Pays de Lubersac-Pompador	7582	5,85%	5 963,04 €	2 630,75 €	8 593,79 €
Le Lonzac	805	0,62%	633,11 €	279,31 €	912,42 €
Saint-Augustin	423	0,33%	332,68 €	146,77 €	479,45 €
<b>TOTAL</b>	<b>129 693</b>	<b>100,00%</b>	<b>102 000,00 €</b>	<b>45 000,00 €</b>	<b>147 000,00 €</b>

Calcul de la diminution du reste à charge des partenaires après ventilation de la contribution « au réel » de la Communauté de communes du Pays de Lubersac – Pompador :

Nom du groupement	Somme de Population municipale sans CC PLP	Part de la population (%) sans la CC PLP	Répartition des 4211,63 € apportés par la CC PLP
CC Briance Combade	5410	4,43%	186,59 €
CC Marche et Combraille en Aquitaine	13614	11,15%	469,55 €
CC Creuse Grand Sud	12026	9,85%	414,78 €
CC de Noblat	11951	9,79%	412,19 €
CC de Ventadour - Egletons - Monédières	10181	8,34%	351,14 €
CC des Portes de Vassivière	5631	4,61%	194,21 €
CC du Pays d'Uzerche	9743	7,98%	336,04 €
CC Haute-Corrèze Communauté	33568	27,49%	1 157,77 €
CC Vézère-Monédières-Millesources	5054	4,14%	174,31 €
CC Creuse Sud Ouest	13705	11,22%	472,69 €
CC du Pays de Lubersac-Pompador			
Le Lonzac	805	0,66%	27,76 €
Saint-Augustin	423	0,35%	14,59 €
<b>TOTAL</b>	<b>122111</b>	<b>100,00%</b>	<b>4 211,63 €</b>

Le plan de financement général de l'opération pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024, soumis au Conseil communautaire avec intégration de la Communauté de communes du Pays de Lubersac – Pompadour au même titre que les autres partenaires déjà présents, est le suivant :

Nom du groupement	TOTAL pour 3 ans	Contribution supplémentaire pour la CC PLP
CC Briance Combade	5 945,35 €	
CC Marche et Combraille en Aquitaine	14 961,18 €	
CC Creuse Grand Sud	13 216,04 €	
CC de Noblat	13 133,62 €	
CC de Ventadour - Egletons - Monédières	11 188,47 €	
CC des Portes de Vassivière	6 188,22 €	
CC du Pays d'Uzerche	10 707,13 €	
CC Haute-Corrèze Communauté	36 889,75 €	
CC Vézère-Monédières-Millesources	5 554,12 €	
CC Creuse Sud Ouest	15 061,19 €	
CC du Pays de Lubersac-Pompadour	12 805,42 €	4 211,63 €
Le Lonzac	884,66 €	
Saint-Augustin	464,86 €	
<b>TOTAL</b>	<b>147 000,00 €</b>	

4 211,63 € sont inscrits à titre de frais supplémentaires, « enveloppe bonus » pour développements de projets) à la Communauté de communes du Pays de Lubersac – Pompadour.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil communautaire :

- Valide la proposition du plan financier pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024 ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ;
- Autorise le Président à signer la convention-cadre et tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

